

Annexe à la convention pour l'entretien d'une installation d'assainissement non collectif

MONTANTS DES PRESTATIONS A PARTIR DU 1^{er} Juin 2022*

* Revalorisation des redevances au 1er juin 2023

N° de prix	Prestation	Campagne TTC	Hors campagne TTC	Week-end TTC
1	<p>Prestations de base pour vidange et curage des installations comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'organisation générale de la mission (démarches administratives, prises de rendez-vous téléphonique, établissement et mise au point des bordereaux d'intervention et de suivi, relations diverses avec le maître d'ouvrage, etc...) • La participation à une mission de présentation et de coordination au siège de la communauté de communes de la Forêt au début de marché • La participation à toute réunion éventuelle qui serait nécessaire à chaque campagne d'entretien • Le placement sur le site et les frais en découlant • La fourniture des matériels nécessaires • La fourniture d'eau éventuellement nécessaire aux prestations • - La vidange de la fosse toutes eaux ou septique • - Le curage et le nettoyage des installations (regards de visite, canalisations, fosse, bac à graisse, préfiltre, regard répartition, petit puisard) • - Quels que soient leurs volumes <u>jusqu'à 3 000 litres</u> • - Le déroulage des tuyaux nécessaires jusqu'à une longueur de 50 mètres. • Un test de bon fonctionnement • Le démarrage de la mise en eau de la fosse (fourniture de l'eau par l'utilisateur) • Le transport et le dépotage des boues prélevées dans un site agréé pour cela et quel que soit la distance séparant l'installation du site de dépotage • L'établissement du bordereau d'intervention selon un modèle mis au point avec le service Eau et assainissement de la Communauté de Communes de la Forêt et la fiche de suivi des matières de vidange • Et toutes sujétions de bonne exécution 	<p>Forfait :</p> <p>131 €</p>	<p>Forfait :</p> <p>179 €</p>	<p>Forfait :</p> <p>262 €</p>
2	<p>Plus-value pour mise en place d'une longueur de tuyau d'aspiration supérieur à 50 mètres</p> <p>Forfait par tranche de 10 mètres linéaires</p>	<p>Tranche 10 ml :</p> <p>4 €</p>	<p>Tranche 10 ml :</p> <p>4 €</p>	<p>Tranche 10 ml :</p> <p>4 €</p>
3	<p>Plus-value pour réalisation d'une vidange d'une fosse dont le volume est supérieur à 3 000 litres</p> <p>Forfait par tranche de 1 000 litres supplémentaires</p>	<p>Tranche de</p> <p>1000 l</p> <p>14 €</p>	<p>Tranche de</p> <p>1000 l</p> <p>19 €</p>	<p>Tranche de</p> <p>1000 l</p> <p>28 €</p>
4	<p>Minimum de facturation dans le cas où les prestations de vidange et de curage ne peuvent être réalisées, le titulaire s'en rendant compte sur place (absence des propriétaires ou des locataires, fosse non accessible ...)</p>	<p>Forfait :</p> <p>27 €</p>	<p>Forfait :</p> <p>67 €</p>	<p>Forfait :</p> <p>101 €</p>
5	<p>Dégagement des ouvrages : 40 cm maxi</p> <p>Forfait ½ heure</p>	<p>Forfait :</p> <p>72 €</p>	<p>Forfait :</p> <p>101 €</p>	<p>Forfait :</p> <p>151 €</p>